



Fiche de données de sécurité selon au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 17

No. FDS : 41762
V002.5

Tangit PVC-U colle PVC rigide (non compatible eau potable)

Révision: 03.06.2015

Date d'impression: 08.09.2015

Remplace la version du: 05.05.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Tangit PVC-U colle PVC rigide (non compatible eau potable)

Contient:

TÉTRAHYDROFURANNE

butanone

Cyclohexanone

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Colle à tuyaux

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel AG & Co. KGaA

Henkelstr. 67

40589 Düsseldorf

Allemagne

Téléphone: +49 (211) 797 0

Fax: +49 (211) 798 4008

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency) : +33.1.40.05.48.48

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Liquides inflammables	Catégorie 2
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.	
Irritation cutanée	Catégorie 2
H315 Provoque une irritation cutanée.	
Lésions oculaires graves	Catégorie 1
H318 Provoque des lésions oculaires graves.	
Cancérogénicité	Catégorie 2
H351 Susceptible de provoquer le cancer.	
Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique	Catégorie 3
H335 Peut irriter les voies respiratoires.	
Certains organes: Irritation des voies respiratoires	
Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique	Catégorie 3
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
Certains organes: Système nerveux central	

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de danger:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Conseil de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P501 Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

2.3. Autres dangers

Les solvants contenus dans le produit s'évaporent pendant la transformation et leurs vapeurs peuvent former des mélanges vapeur/air explosifs / facilement inflammables.

Les femmes enceintes doivent absolument éviter toute émanation du produit et le contact avec les yeux.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description chimique générale:

Solution de colle

Substances de base pour préparations:

PVC non plastifié

Dans un mélange de solvants organiques

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
TéTRAHYDROFURANNE 109-99-9	203-726-8 01-2119444314-46	20- 40 %	Flam. Liq. 2 H225 STOT SE 3 H335 Eye Irrit. 2 H319 Carc. 2 H351
butanone 78-93-3	201-159-0 01-2119457290-43	20- 40 %	Flam. Liq. 2 H225 Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H336
Cyclohexanone 108-94-1	203-631-1 01-2119453616-35	10- < 25 %	Flam. Liq. 3 H226 Acute Tox. 4; Oral(e) H302 Acute Tox. 4; Cutané(e) H312 Acute Tox. 4 H332 Eye Dam. 1 H318 Skin Irrit. 2 H315

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon. Soigner la peau. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

Contact avec les yeux:

Laver immédiatement avec de l'eau douce ou une solution de rinçage durant au moins 5 minutes. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:
Rincer l'intérieur de la bouche, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

YEUX : Irritation, conjonctivite.

RESPIRATOIRE : Irritation, toux, insuffisance respiratoire, oppression de la poitrine.

PEAU : Rougeurs, inflammation.

Les vapeurs peuvent provoquer un endormissement et des nausées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Dioxyde de carbone, mousse, poudre, jet d'eau, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, possibilité de dégagement d'oxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO₂)
Chlorure d'hydrogène.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un équipement de sécurité.
Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Indications additionnelles:

Refroidir les récipients exposés en pulvérisant de l'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
Ne pas inhaler les vapeurs du produit.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Tenir à l'écart de sources d'inflammation.
Porter un équipement de protection individuel.
Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil à la section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Bien ventiler les lieux de travail. Eviter les flammes nues, la formation d'étincelles et les sources d'ignition. Débrancher les appareils électriques. Ne pas fumer, ne pas faire de travaux de soudure. Ne pas rejeter les résidus dans les eaux.

Lors de l'utilisation de quantités supérieures à 1 kg observer les précautions suivantes: bien ventiler lors de la mise en oeuvre et du séchage, même après le collage. Eviter toute source d'ignition (par ex. feu ou poêle), même dans les pièces voisines.

Débrancher les appareils électriques comme radiateurs, plaques chauffantes, chauffages par accumulation, etc., suffisamment tôt pour qu'ils soient refroidis lors du début du travail. Eviter toute formation d'étincelle, y compris au niveau des disjoncteurs et autres appareils.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Prendre les mesures pour prévenir l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures d'hygiène:

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposage dans les emballages d'origine fermé.

Tenir compte pour le stockage des liquides inflammables.

Températures conseillées: entre + 5 °C et + 35 °C

Stocker dans un endroit frais dans l'emballage d'origine, bien fermé.

Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Colle à tuyaux

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour
France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
tétrahydrofurane 109-99-9 [TÉTRAHYDROFURANE]	50	150	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECLTV
tétrahydrofurane 109-99-9 [TÉTRAHYDROFURANE]	100	300	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECLTV
tétrahydrofurane 109-99-9 [TÉTRAHYDROFURANE]			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	FVL
tétrahydrofurane 109-99-9 [TÉTRAHYDROFURANE]	100	300	Valeur Limite Court Terme	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
tétrahydrofurane 109-99-9 [TÉTRAHYDROFURANE]	50	150	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
butanone 78-93-3 [BUTANONE]	200	600	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECLTV
butanone 78-93-3 [BUTANONE]	300	900	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECLTV
butanone 78-93-3 [MÉTHYLÉTHYLÉTONE]	200	600	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
butanone 78-93-3 [MÉTHYLÉTHYLÉTONE]	300	900	Valeur Limite Court Terme	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
butanone 78-93-3 [MÉTHYLÉTHYLÉTONE]			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	FVL
cyclohexanone 108-94-1 [CYCLOHEXANONE]			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	ECLTV
cyclohexanone 108-94-1 [CYCLOHEXANONE]	10	40,8	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECLTV
cyclohexanone 108-94-1 [CYCLOHEXANONE]	20	81,6	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECLTV
cyclohexanone 108-94-1 [CYCLOHEXANONE]	10	40,8	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
cyclohexanone 108-94-1 [CYCLOHEXANONE]	20	81,6	Valeur Limite Court Terme	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
Tétrahydrofurane 109-99-9	Eau douce					4,32 mg/L	
Tétrahydrofurane 109-99-9	Eau salée					0,432 mg/L	
Tétrahydrofurane 109-99-9	Eau (libérée par intermittence)					21,6 mg/L	
Tétrahydrofurane 109-99-9	STP					4,6 mg/L	
Tétrahydrofurane 109-99-9	Sédiments (eau douce)					23,3 mg/kg	
Tétrahydrofurane 109-99-9	Sédiments (eau salée)					2,33 mg/kg	
Tétrahydrofurane 109-99-9	terre					2,13 mg/kg	
Tétrahydrofurane 109-99-9	oral					67 mg/kg	
butanone 78-93-3	Eau douce					55,8 mg/L	
butanone 78-93-3	Eau salée					55,8 mg/L	
butanone 78-93-3	Eau (libérée par intermittence)					55,8 mg/L	
butanone 78-93-3	STP					709 mg/L	
butanone 78-93-3	Sédiments (eau douce)					284,7 mg/kg	
butanone 78-93-3	Sédiments (eau salée)					284,7 mg/kg	
butanone 78-93-3	terre					22,5 mg/kg	
butanone 78-93-3	oral					1000 mg/kg	
Cyclohexanone 108-94-1	Eau douce					0,1 mg/L	
Cyclohexanone 108-94-1	Eau salée					0,01 mg/L	
Cyclohexanone 108-94-1	Sédiments (eau douce)					0,512 mg/kg	
Cyclohexanone 108-94-1	Sédiments (eau salée)					0,0512 mg/kg	
Cyclohexanone 108-94-1	terre					0,0435 mg/kg	
Cyclohexanone 108-94-1	STP					10 mg/L	
Cyclohexanone 108-94-1	Eau (libérée par intermittence)					1 mg/L	

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
Tétrahydrofurane 109-99-9	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		150 mg/m3	
Tétrahydrofurane 109-99-9	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		150 mg/m3	
Tétrahydrofurane 109-99-9	Travailleurs	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		25 mg/kg	
Tétrahydrofurane 109-99-9	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		62 mg/m3	
Tétrahydrofurane 109-99-9	Grand public	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		15 mg/kg	
Tétrahydrofurane 109-99-9	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		150 mg/m3	
Tétrahydrofurane 109-99-9	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		150 mg/m3	
Tétrahydrofurane 109-99-9	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		300 mg/m3	
Tétrahydrofurane 109-99-9	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		300 mg/m3	
butanone 78-93-3	Travailleurs	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		1161 mg/kg p.c. /jour	
butanone 78-93-3	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		600 mg/m3	
butanone 78-93-3	Grand public	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		412 mg/kg p.c. /jour	
butanone 78-93-3	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		106 mg/m3	
butanone 78-93-3	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		31 mg/kg p.c. /jour	
Cyclohexanone 108-94-1	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		80 mg/m3	
Cyclohexanone 108-94-1	Travailleurs	Dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		4 mg/kg p.c. /jour	
Cyclohexanone 108-94-1	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		80 mg/m3	
Cyclohexanone 108-94-1	Travailleurs	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		4 mg/kg p.c. /jour	
Cyclohexanone 108-94-1	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		40 mg/m3	
Cyclohexanone 108-94-1	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		40 mg/m3	
Cyclohexanone 108-94-1	Grand public	Dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		1 mg/kg p.c. /jour	
Cyclohexanone 108-94-1	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		20 mg/m3	
Cyclohexanone 108-94-1	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		1,5 mg/kg food	
Cyclohexanone	Grand public	Inhalation	Exposition à court		40 mg/m3	

108-94-1			terme / aiguë - effets locaux			
Cyclohexanone 108-94-1	Grand public	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		1 mg/kg p.c. /jour	
Cyclohexanone 108-94-1	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		10 mg/m3	
Cyclohexanone 108-94-1	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		1,5 mg/kg food	
Cyclohexanone 108-94-1	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		20 mg/m3	

Indice Biologique d'Exposition:

Composant [Substance réglementée]	Paramètre	Spécimen biologique	Temps d'échantillonnage	Conc.	Sur la base d'indice biologique d'exposition	Remarque	Information supplémentaire
butanone 78-93-3 [MÉTHYLÉTHYLÉTONE]	Méthyléthylcétone	Urine	Moment de prélèvement: En fin de poste.	2 mg/l	FR IBE		

8.2. Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:

Masque de protection approprié en cas de ventilation insuffisante.

Filtre de combinaison: ABEKP

Cette recommandation devra être adaptée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:

Les gants recommandés sont des gants en caoutchouc nitrile (épaisseur >0.1mm, temps de pénétration < 30s). Les gants devront être changé après chaque contact même court ou contamination. Gants disponibles en magasins spécialisés: laboratoires, pharmacies...

Pour un contact prolongé des gants en caoutchouc de butyl selon NE 374 sont recommandés.

épaisseur > 0,7 mm

temps de pénétration > 240 minutes

En cas de contact prolongé et répété il est à observer que les normes de pénétration seront en pratique beaucoup plus courtes que celles stipulées par la norme EN 374. Les gants de protection devront être testés quant à leur adaptation au travail spécifique (p.ex. stabilité mécanique et thermique, résistance au produit, antistatique etc.). Aux premiers signes d'usure ils devront être remplacés. Les indications du producteur des gants et mesures de sécurité sont à observer dans tous les cas. Nous conseillons élaborer un plan de soins des mains en collaboration avec le producteur des gants et la fédération industrielle.

Protection des yeux:

Lunettes de protection étanches.

Protection du corps:

vêtement de protection approprié

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

liquide

s'écoulant librement,

léger, thixotropique

incolore, faible,

trouble

seuil olfactif

Il n'y a pas de données / Non applicable

pH

Il n'y a pas de données / Non applicable

Point initial d'ébullition

66 °C (150.8 °F)

Point d'éclair

-4 °C (24.8 °F); pas de méthode

Température de décomposition

Il n'y a pas de données / Non applicable

Pression de vapeur

Il n'y a pas de données / Non applicable

Densité (20 °C (68 °F))	0,960 g/cm ³
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (Brookfield; 20 °C (68 °F))	7.000 - 15.000 mpa.s
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (20 °C (68 °F); Solv.: Eau)	partiellement soluble
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité inférieures	1,3 % (V)
supérieures	12,6 % (V)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, fission de monoxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO₂).
En cas d'incendie, fission de vapeurs d'acide chlorhydrique possible.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Peut irriter les voies respiratoires.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité inhalative aiguë:

Le danger du produit provient de son effet narcotique après inhalation des vapeurs.
En cas d'exposition prolongée ou répétée, peut nuire à la santé.

Irritation de la peau:

Provoque une irritation cutanée.

Irritation des yeux:

Provoque des lésions oculaires graves.

Cancérogénicité:

Susceptible de provoquer le cancer

Toxicité orale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
TéTRAHYDROFURAN NE 109-99-9	LD50	4.430 mg/kg	oral		rat	BASF Test
butanone 78-93-3	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	2.600 mg/kg	oral			Jugement d'experts
butanone 78-93-3	LD50	2.600 - 5.400 mg/kg			rat	
Cyclohexanone 108-94-1	LD50	800 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

Toxicité inhalative aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
TéTRAHYDROFURAN NE 109-99-9	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	5,1 mg/l	Aérosol			Jugement d'experts
TéTRAHYDROFURAN NE 109-99-9	LC50	> 5000 ppm	Inhalation		rat	EPA Guideline
butanone 78-93-3	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	5,1 mg/l	Aérosol			Jugement d'experts
butanone 78-93-3	LC50	> 5000 ppm		6 h	rat	

Toxicité dermale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
TéTRAHYDROFURAN NE 109-99-9	LD50	> 2.000 mg/kg	dermal		rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
butanone 78-93-3	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	6.400 mg/kg	dermal			Jugement d'experts
butanone 78-93-3	LD50	6.400 - 8.000 mg/kg			lapins	

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
TéTRAHYDROFURAN NE 109-99-9	non irritant	72 h	lapins	Test Draize
butanone 78-93-3	modérément irritant		lapins	
Cyclohexanone 108-94-1	Corrosif		lapins	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
butanone 78-93-3	irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Cyclohexanone 108-94-1	irritant		lapins	

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
TéTRAHYDROFURAN NE 109-99-9	non sensibilisant	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay)
butanone 78-93-3	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
TéTRAHYDROFURAN NE 109-99-9	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
TéTRAHYDROFURAN NE 109-99-9	négatif	inhalation : vapeur		souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)
butanone 78-93-3	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Cyclohexanone 108-94-1	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		

Cancérogénicité:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Espèces	Sex	Temps d'exposition Frequency of treatment	Parcours d'application	Méthode
TéTRAHYDROFURAN NE 109-99-9	cancérogène	souris	masculin/féminin	105 w 5 d/w	inhalation : vapeur	

Toxicité à dose répétée

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
TéTRAHYDROFURAN NE 109-99-9		inhalation : vapeur	14 w 5 d/w	rat	
TéTRAHYDROFURAN NE 109-99-9	NOAEL=1.000 mg/l	oral : eau sanitaire	4 w	rat	OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity in Rodents)
butanone 78-93-3	NOAEL=2500 ppm	Inhalation	90 days 6 hours/day, 5 days/week	rat	
butanone 78-93-3	LOAEL=5000 ppm	Inhalation	90 days 6 hours/day, 5 days/week	rat	

SECTION 12: Informations écologiques

Informations générales:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

12.1. Toxicité

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
TéTRAHYDROFURANNE 109-99-9	NOEC	216 mg/l	Fish	33 Jours	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
	LC50	2.160 mg/l	Fish	96 h	Pimephales promelas	
TéTRAHYDROFURANNE 109-99-9	EC50	3.485 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
butanone 78-93-3	LC50	3.220 mg/l	Fish	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
butanone 78-93-3	EC50	5.091 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
butanone 78-93-3	EC50	> 1.000 mg/l	Algae			OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Cyclohexanone 108-94-1	LC50	619 mg/l	Fish	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Cyclohexanone 108-94-1	EC50	820 mg/l	Daphnia	24 h	Daphnia magna	
Cyclohexanone 108-94-1	EC50	> 370 mg/l	Algae	8 Jours	Scenedesmus quadricauda	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
TéTRAHYDROFURANNE 109-99-9	facilement biodégradable	aérobie	99 %	OECD Guideline 301 A (old version) (Ready Biodegradability: Modified AFNOR Test)
butanone 78-93-3	facilement biodégradable	aérobie	> 60 %	OECD 301 A - F
Cyclohexanone 108-94-1	facilement biodégradable	aérobie	77 %	EU Method C.4-E (Determination of the "Ready" Biodegradability Closed Bottle Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
-----------------------------------	--------	---	-----------------------	---------	-------------	---------

TÉTRAHYDROFURANNE 109-99-9	0,45				25 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
butanone 78-93-3	0,29					
Cyclohexanone 108-94-1	0,86				25 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses N° CAS	PBT/vPvB
TÉTRAHYDROFURANNE 109-99-9	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
butanone 78-93-3	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Éliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Seuls les emballages nettoyés soigneusement pourront être recyclés.

Code de déchet

08 04 09 adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR	1133
RID	1133
ADN	1133
IMDG	1133
IATA	1133

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR	ADHÉSIFS
RID	ADHÉSIFS
ADN	ADHÉSIFS
IMDG	ADHESIVES
IATA	Adhesives

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	3
RID	3
ADN	3
IMDG	3
IATA	3

14.4. Groupe d'emballage

ADR	II
RID	II
ADN	II
IMDG	II
IATA	II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Disposition spéciale 640D Code tunnel: (D/E)
RID	Disposition spéciale 640D
ADN	Disposition spéciale 640D
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC	77,57 %
(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:
Préparations dangereuses:	Préparations dangereuses : Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances.
Protection des travailleurs:	Hygiène et sécurité au travail: Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R 4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs). Maladie professionnelles: Code de la sécurité sociale (articles L461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R461.3 publiés dans le fascicule INRS ED 486 en accord avec le Ministère de l'emploi et de la solidarité.
N° tableau des maladies professionnelles:	84
N° fiche INRS:	14 39 42
Protection de l'environnement:	Protection de l'environnement: Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux).

SECTION 16: Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Éléments d'étiquetage (DPD):

F - Facilement
inflammable

Xn - Nocif

**Phrases R:**

- R11 Facilement inflammable.
- R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
- R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
- R41 Risque de lésions oculaires graves.
- R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases S:

- S2 Conserver hors de la portée des enfants.
- S9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
- S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
- S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Contient:

TéTRAHYDROFURANNE

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés